



SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 4 AVRIL 2022 – 18H00

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH, Didier DECULTOT
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Christophe DEVE, Corinne DEMOTTAIS
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Nicolas BUNIAS
- **GREMONVILLE** : Hervé WALLERICH
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jean-Pierre DUVAL, Jacques LEMERCIER
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Nadine MONTIER
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEU** : Frédéric LEGROS, Virginie BARO
- **YERVILLE** : Thierry LOUVEL
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSENT, Stéphane LEPREVOST, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Guy LETHEUX

Pouvoirs :

- Jean-Pierre CHAUVET a donné un pouvoir à Thierry LOUVEL

Excusés : Daniel BEUZELIN, Jean-Michel TRAVERS, Yves PETIT, Jean-Pierre CHAUVET, Nicole DEHAIS

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Marc BRUNET, Mr le receveur Syndical : Olivier LUCAS

A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu du Comité Syndical du 14 décembre 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte administratif 2021 Budgets Eau Potable – Assainissement – Assainissement non collectif
2. Approbation du Compte de gestion 2020 pour les 3 budgets
3. Affectation des résultats pour les 3 budgets
4. Vote des 3 budgets primitifs 2022 Prêt bancaire pour le financement de l'usine d'eau potable
5. Schéma directeur d'eau potable et PGSSE
6. Travaux et questions diverses

1. Approbation du Compte administratif 2021 Budgets Eau Potable – Assainissement – Assainissement non collectif

Monsieur le Président laisse le doyen d'âge de l'assemblée Didier DECULTOT présenter les Comptes administratifs 2021 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

En l'absence d'Alain PETIT, le doyen d'âge de l'assemblée Didier DECULTOT demande à Mr LUCAS, Receveur Syndical de présenter les Comptes administratifs 2021 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Après la présentation des comptes administratifs, le doyen d'âge de l'assemblée Didier DECULTOT demande au Comité Syndical l'approbation les résultats suivants :

Résultats 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	366 043,91 €	-47 574,76 €
ASSAINISSEMENT	212 567,88 €	-85 437,89 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	251 668,62 €	254 486,61 €

A l'unanimité, les résultats des comptes administratifs 2021 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sont adoptés.

2. Approbation du Compte de gestion 2021 pour les 3 budgets

Sous la présidence d'Alain PETIT

Les Comptes de gestion des Budgets EAU POTABLE 2021 – ASSAINISSEMENT 2021 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 étant conformes aux comptes administratifs correspondants, Mr le Président demande au Comité Syndical d'approuver les comptes de gestion.

A l'unanimité, les comptes de gestion sont adoptés par le Comité Syndical

3. Affectation des résultats pour les 3 budgets

Après la lecture des Comptes Administratifs des 3 budgets, il convient d'affecter les résultats de clôture aux sections d'exploitations et d'investissement de chaque budget.

Mr le Président propose au Comité Syndical d'affecter les résultats suivants pour les trois budgets :

BUDGET		
EAU POTABLE	Résultat à affecter	366 041,39 €
	section investissement	313 137,26 €
	section d'exploitation	52 906,65 €
ASSAINISSEMENT	Résultat à affecter	212 567,88 €
	section investissement	57 179,27 €
	section d'exploitation	155 388,61 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Résultat à affecter	251 668,62 €
	section investissement	0 €
	section d'exploitation	251 668,62 €

A l'unanimité, les affectations de résultats sont adoptées par le Comité Syndical.

4. Vote des 3 budgets primitifs 2022

Monsieur le Président donne lecture à Mr le Receveur les 3 budgets primitifs 2022

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les budgets primitifs 2022 des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

BUDGET		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	Dépenses	749 607 €	4 715 454 €
	Recettes	749 607 €	4 715 454 €
ASSAINISSEMENT	Dépenses	1 133 389 €	1 065 323 €
	Recettes	1 133 389 €	1 065 323 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Dépenses	329 193 €	281 586 €
	Recettes	329 193 €	281 586 €

A l'unanimité, budgets primitifs 2022 des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sont approuvés par le Comité Syndical.

5. Emprunt bancaire pour le financement du projet de l'usine d'eau potable

Alain PETIT expose que pour financer l'investissement de la nouvelle usine d'eau potable, nous avons consulté 3 organismes bancaires pour réaliser un emprunt d'un montant de 2 500 000 €. Alain PETIT précise que ce besoin d'emprunt a été estimé sur la base de montant des travaux, des subventions attendues, des recettes supplémentaires obtenues avec l'augmentation de la part syndicale, mais aussi et surtout de l'évolution des prix à la hausse due à l'inflation.

Les organismes consultés sont les suivants :

- Crédit Agricole
- Caisse des Dépôts
- La Banque Postale

Nous avons eu 2 propositions :

- Crédit agricole : Taux à 1,63 % sur 28 ans avec une phase de mobilisation de 2 ans
- Caisse des dépôts : Taux 1,35 % sur 25 ans avec une phase de mobilisation de 1 an

Nous avons retenu l'offre de la Caisse des Dépôts qui est beaucoup plus intéressante.

Alain PETIT précise que le budget d'eau potable n'a pas d'emprunt en cours.

Par rapport à l'avancement du projet de la nouvelle usine d'eau potable, Alain PETIT précise que le début des travaux par le groupement SAUR-VAUBAN est prévu pour fin août et une réunion publique sera organisée en juin. Nous avons obtenu les accords de dérogation du Département et de l'Agence de l'Eau et nous attendons les accords de subvention.

Le montant des travaux attribués au groupement SAUR-VAUBAN est de 4 559 959 € HT. Les travaux du gros œuvre avec la mise en place du clos-couvert dureront 12 mois et les travaux pour la mise en œuvre du process de traitement et la mise en service dureront 12 mois également.

6. Schéma d'alimentation en eau potable et PGSSE

Samuel GENDRIN expose qu'avant le 31 décembre 2024 nous devons avoir réalisé le schéma d'alimentation en eau potable (loi Climat et Résilience du 22 août 2021)

Ce schéma doit :

- Définir les zones desservies par la distribution en eau
- Décrire et diagnostiquer tous les ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, de production et de stockage
- Définir un programme d'action chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements

Également, en complément de ce schéma d'alimentation en eau potable, nous devons élaborer un PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

- Il consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH) ;
- Doit définir une stratégie générale de prévention des risques sur l'ensemble du système de production et de distribution.

La mise en œuvre de PGSSE deviendra obligatoire entre 2027 et 2029. L'intérêt d'associer un PGSSE au schéma d'alimentation en eau potable est double :

- Associer le même bureau d'étude pour réaliser les 2 missions en parallèle : gain de temps et d'argent ;
- Financement de l'Agence de l'eau du schéma d'assainissement **à 80 %** au lieu de 50 %

A l'unanimité le Comité Syndical :

- APPROUVE l'élaboration du schéma d'alimentation en eau potable et du PGSSE ;
- AUTORISE la contractualisation avec le SIDESA de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour toute l'opération pour un montant de 14 437 € HT ;
- AUTORISE la réalisation de la consultation et le choix du bureau d'études le mieux disant pour cette opération ;
- DEMANDE la subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Travaux en cours :

Travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre Yerville et Criquetot sur Ouville

Les travaux réalisés par STURNO sont terminés et ont été réalisés avec sérieux et satisfaction, malgré les conditions difficiles de cet hiver.

Montant des travaux : 417 000 € HT

La nouvelle canalisation est raccordée

Station d'épuration d'Ouville l'Abbaye

La station d'épuration d'Ouville l'Abbaye est en service depuis 3 mois et fonctionne très bien. Nous avons eu des entrées d'eaux pluviales qui ont été résorbées.

Il est prévu une inauguration de la station d'épuration au printemps – été

Les anciennes lagunes seront rétrocédées au Syndicat de Bassin Versant de la Durdent après que les boues restantes seront évacuées et épandues en agriculture

Le site sera aménagé en prairie inondable.

Tests à la fumée

Nous avons réalisé des tests à la fumée et avons constaté des mauvais raccordements sur à peu près toutes les communes

La liste des mauvais raccordements des particuliers seront envoyées aux communes. Nous leur donnons 3 mois pour se mettre en conformité.

Il y a également des constats d'entrée d'eaux parasites via des avaloirs. Nous demandons aux communes concernées de faire les travaux de déconnection rapidement car cela génère des volumes d'eaux parasites très importantes.

ILLIWAP

Nous avons diffusé en même temps que la dernière facture d'eau une publication sur l'application invitant à télécharger ILLIWAP

Cette application est vouée à remplacer le Yervill'eau

Questions diverses

Marc BLOQUET de Criquetot sur Ouville fait part d'habitants du Hameau de Mantot qui ne veulent pas payer la PFAC alors qu'ils n'étaient pas prévenus qu'ils seraient soumis à cette taxe.

Alain PETIT répond qu'on ne peut pas faire une dérogation à Criquetot sur Ouville et faire payer les habitants des autres communes et que nous avons déjà décalé le paiement de cette taxe de 2 ans et en laissant la possibilité aux personnes de payer en 20 fois.

Christophe DEVE demande ce qu'il en est pour le projet de transfert des eaux usées d'Auzouville vers Cideville. Alain PETIT répond que cette possibilité sera étudiée par le bureau d'études SOGETI qui réalise l'étude du transfert des eaux usées de Cideville vers Limésy.

La séance est levée à 19 heures.